



AEK - GAU ESKOLAK

Marengo karrika, 22

64100 BAIONA

05 59 25 76 09 • iparralde@aek.eus • www.aek.eus

AEK - CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Gau eskola (applicables au 01/09/2021)

Art. 1 : Présentation

AEK GAU ESKOLAK (AEK) est une association, dont le siège social est situé au 22 rue Marengo - 64100 Bayonne, n° déclaration d'activité 72 64 00 12464. AEK conçoit et dispense des formations en langue basque aux adultes, dans les locaux de AEK (centres AEK Gau eskola), loués par AEK, mis à disposition pour le compte de AEK ou dans les locaux de Client·e·s. AEK propose des formations inter (en centre AEK Gau eskola, en stage intensif Ikastaldi/Barnetegi, du service Xede, en formation intensive 6H) ainsi que des formations intra organisées à la demande de Client·e·s, pour son·leur compte ou celui d'un groupe fermé de Client·es.

Toutes les modalités relatives aux formations AEK sont détaillées dans les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site aek.eus ou sur demande auprès de AEK (iparralde@aek.eus / 05 59 25 76 09). Les CGV détaillées ci-après concernent spécifiquement les formations inter en centre AEK Gau eskola.

Art. 2 : Objet

Toute inscription aux formations AEK implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le·la Bénéficiaire/Client·e, qui ne peut se prévaloir d'une quelconque réserve ou autres conditions (notamment ses éventuelles conditions générales d'achat). AEK se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis. Le fait, pour AEK de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites clauses.

Art. 3 : Responsabilité

Toute inscription à une formation AEK implique le respect du règlement intérieur (RI) applicable aux Bénéficiaires des formations dans les locaux concernés. Le RI disponible et consultable avant l'entrée en formation (sur aek.eus et en centre Gau eskola) doit avoir été lu et accepté sans réserve par chaque Bénéficiaire avant l'entrée en formation. AEK ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le·la Bénéficiaire.

Il appartient au·à la Bénéficiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le·la couvre lors de sa formation, ainsi que de fournir une attestation de responsabilité civile si demande lui en est faite.

AEK pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le·la Bénéficiaire et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au·à la Bénéficiaire, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le·la Client·e à AEK au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

Art. 4 : Modalités d'inscription et de paiement

La date de début des cours est fixée par la direction. Les inscriptions se font pendant le mois précédent cette date. Chaque centre Gau eskola fixe dates et

horaires de permanence pendant lesquels les Bénéficiaires peuvent s'inscrire.

Les nouveaux·elles Bénéficiaires devront impérativement remplir la fiche élève remise par le centre Gau eskola dans lequel il·elle souhaite s'inscrire. Les ancien·ne·s Bénéficiaires devront modifier leur fiche si besoin.

L'inscription sera validée après paiement de l'adhésion à l'association. L'inscription est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du·de la Bénéficiaire aux présentes CGV. Il·Elle s'engage alors à être présent·e aux dates, lieux et heures prévus communiqués par le centre Gau eskola.

Le montant des frais pédagogiques sera précisé par le centre (forfait selon nombre et durée de cours hebdomadaires, situation fiscale du·de la Bénéficiaire...) et devra être réglé par le·la Bénéficiaire (si particulier à ses propres frais) au plus tard dans les 3 semaines suivant le début des cours (délai de rétractation), en un seul règlement (espèces, chèque, virement, prélèvement) ou paiement échelonné (jusqu'à 5 fois sans frais) par prélèvement ou chèque.

Art. 5 : Paiement par un tiers (OPCO ou autre financeur)

Si le·la Bénéficiaire/Client·e demandeur souhaite que le paiement soit émis par un tiers, il lui appartient de : faire une demande de prise en charge auprès dudit tiers et de s'assurer du traitement de celle-ci, transmettre à AEK l'éventuel accord de prise en charge en complément de la proposition commerciale ou convention de prestation validée et, dans tous les cas, avant le début de la prestation, s'assurer du bon paiement du tiers ainsi désigné.

A défaut de prise en charge totale ou partielle par le tiers de la formation, ou de réception de l'accord de prise en charge avant début de formation, le·la Bénéficiaire/Client·e sera redevable des frais de formations demandés par AEK.

A défaut de paiement par le tiers, malgré son accord de prise en charge et ce pour quel qu'en soit le motif, la totalité de la prestation sera facturée au·à la Bénéficiaire/Client·e, qui en sera alors redevable.

Art. 6 : Facturation à un tiers (OPCO ou autre financeur)

La facturation est réalisée, selon la durée et/ou le montant de la formation, en cours et/ou à l'issue de la formation. Toute facture est réglable à réception, sans escompte en cas de paiement anticipé et au maximum 30 jours à compter de sa date d'émission. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux sera de 3 fois le taux d'intérêt légal, calculées à compter du jour d'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ net de taxe pour frais de recouvrement. AEK se réserve le droit de refuser les Commandes et/ou de mettre fin unilatéralement aux prestations du·de la Client·e qui ne serait pas à jour de paiement des formations dues à AEK.

Art.7 : Modalités de formation

AEK est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule

compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum de participant·e·s sera défini pour chaque formation. AEK s'engage par ailleurs à ne pas dépasser un nombre maximal prévu, 14 Bénéficiaires – sauf cas exceptionnels.

Les durées des formations seront précisées sur les documents de communication de AEK et sur demande auprès du centre AEK Gau eskola.

Les formations peuvent être assurées dans les Centres AEK ou dans un site extérieur. Si la formation se déroule hors d'un Centre AEK, les Bénéficiaires et Formateurs·trices sont tenu·e·s de respecter le RI de l'établissement d'accueil.

Art.8 : Modification, report, annulation ou abandon de formation

Par AEK : AEK se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participant·e·s à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer Bénéficiaire/Client·e au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation (hors cas de force majeure imposant une annulation sans délai préalable).

AEK se réserve le droit de remplacer un·e formateur·trice défaillant·e par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, AEK procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

Par le·la Bénéficiaire/Client·e : Le·La Bénéficiaire/Client·e peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit (a minima par courrier électronique) parvient à AEK avant le début de la formation.

En cas d'annulation de sa participation dans les 15 jours ouvrés après début de formation, AEK lui facturera le prix de l'adhésion si le·la Bénéficiaire a assisté à au moins une heure de formation (hors raisons de santé justifiées ou force majeure reconnue). Passé le délai des 15 jours ouvrés, en cas d'absence totale ou partielle, abandon ou cessation anticipée de la formation avant terme prévu (hors raisons de santé ou force majeure), le·la Bénéficiaire/Client·e sera redevable de l'intégralité du montant de la formation. Le montant correspondant à la prestation non réalisée est immédiatement exigible par AEK à titre d'indemnité de dédommagement.

En cas de certificat médical indiquant l'incapacité à suivre la formation ou de force majeure dûment reconnue, l'inscription/convention de formation est résiliée : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue contractuellement.

Art. 9 : Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de AEK, et ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de AEK.

L'ensemble des contenus reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable d'AEK sous peine de poursuites judiciaires.

Le·La Bénéficiaire/Client·e s'engage à ne pas utiliser, transmettre, communiquer ou reproduire tout ou partie de ces documents.

Art. 10 : Confidentialité

AEK, Client·e et Bénéficiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels informations et documents, de toute forme ou nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Art.11 : Communication

AEK sera autorisé à utiliser dénomination sociale, nom commercial ou marques du·de la Client·e en référence commerciale, sur tout support de communication, après autorisation préalable du·de la Client·e.

Art.12 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les données collectées et enregistrées sur fichier informatisé par AEK afin de gérer les formations ne sont pas communiquées, et sont conservées pendant 10 ans. Conformément au règlement n°2016/679 dit RGPD, vous pouvez accéder, rectifier, demander l'effacement ou limiter le traitement des données vous concernant. Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour information sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, contactez iparraldea@aek.eus. Si vous estimez, après nous avoir contacté·es, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Art. 13 : Qualité, traitement des réclamations, compétence d'attribution

Toute réclamation du Client·e devra être formulée par écrit au centre Gau eskola concerné, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais. Le·la Client·e pourra également contacter la coordination d'AEK par écrit (iparraldea@aek.eus).

En cas de litige survenant entre AEK et le·la Client·e, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bayonne.